

**Protocole de "Rééducation Quantifiée de la Marche" (RQM) simplifié version 151112B**  
**Utilisable pour toutes les pathologies (polyvalent)**

En début de progression, le but est avant tout l'augmentation du périmètre de marche pour lutter contre le déconditionnement à l'effort aérobie et travailler l'équilibre locomoteur  
 Le patient peut prendre son temps, l'essentiel étant de ne pas perdre l'équilibre

**NOM DU PATIENT :**  **PRENOM :**

<b>EXAMINATEUR :</b>				
<b>DATES :</b>				
<b>Périmètre de déplacement</b> Quantifié en mètres :				
<b>Durée du déplacement sans perte d'équilibre (en minutes)</b>				

**Décrire brièvement ci-dessous les conditions de pratique (les éventuelles aides de marche) :**

Les conditions de pratique et les aides de marche éventuelles sont notées par le thérapeute dans l'espace ci-dessus. Par exemple, il inscrit :  
*déambulation avec une canne à droite et un releveur anti-équin à gauche  
 sous la surveillance du kinésithérapeute*

**La connaissance des résultats (CR) permet de motiver le patient et de fixer des objectifs raisonnables à atteindre lors de la prochaine séance de rééducation.**

La Rééducation Quantifiée de la Marche permet :

- Un travail quantifié de la DISTANCE, de l'ENDURANCE

et une recherche de la VITESSE CONFORTABLE de MARCHÉ en début de progression.

C'est généralement le cas des patients présentant une durée de déplacement inférieure à 20 minutes

- Un travail quantifié de la VITESSE en fin de progression :

la durée de marche reste fixe (20 minutes par exemple), mais le périmètre de marche augmente.

Pour les patients pouvant marcher pendant 20 minutes ou plus, sans arrêt pour se reposer